

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18555 - 72ÈME ANNÉE

Entrée en vigueur de l'Accord de Paris

Le PCR salue une victoire réunionnaise

Dans un communiqué diffusé hier, le Parti communiste réunionnais est revenu sur l'entrée en vigueur ce 4 novembre de l'Accord de Paris qui prévoit de limiter nettement en dessous de deux degrés la hausse de la température moyenne de la planète.



Le mot d'ordre d'autonomie énergétique a permis d'amorcer la couverture de parkings avec des panneaux photovoltaïques.

C'est aujourd'hui que l'Accord de Paris sur le climat entre en vigueur. C'est un texte adopté par 195 pays en décembre 2015 et qui engage le monde entier à diminuer sa consommation de pétrole et de charbon, afin d'atténuer les effets du changement climatique. Une limite est en effet fixée : contenir « l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels ». Un nouveau cadre est fixé, il appartient désormais à tous les signataires, c'est-à-dire aux pays du monde, d'apporter chacun leur contribution à la réalisation de cet accord ambitieux.

C'est donc une rupture avec le système sur lequel les pays se sont appuyés pour s'industrialiser. Les victimes des effets du changement climatique, ce sont d'abord les habitants des îles, du littoral, et les pauvres qui n'ont pas les moyens de se protéger. Les Réunionnais sont donc particulièrement concernés. La Réunion a été pionnière dans cette démarche à l'initiative du Parti Communiste Réunionnais et de Paul Vergès. Rappelons qu'en 1971, un plan d'urbanisme du Port visait à faire de cette région aride une zone boisée. Les efforts ont payé, et la température moyenne au Port a baissé. En 1975, le PCR a inscrit dans son plan de survie la transition énergétique, avec la promotion des énergies renouvelables et la réhabilitation du train. En 1996, il tient une

conférence de presse pour placer le changement climatique comme priorité politique. Faisant fi des critiques, Paul Vergès a lancé en 1998 le mot d'ordre d'autonomie énergétique de La Réunion à l'horizon 2025.

En 2001, la proposition de loi présentée par le Sénateur Vergès a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale et le Sénat. La loi visait à faire de la lutte contre le réchauffement climatique une priorité nationale. L'ONERC a été créée pour affiner les connaissances. La structure est présidée par Paul Vergès. Ainsi, grâce à un communiste réunionnais, la France a pris une longueur d'avance sur les autres pays. Ce qui a débouché sur l'organisation à Paris de la COP21, en fin d'année dernière.

L'accord adopté lors de ce vaste forum a marqué une prise de conscience du risque planétaire. Son application aujourd'hui est entrée dans la phase concrète. Nombreuses seront les manifestations qui célébreront à sa juste valeur cet événement historique, auquel La Réunion a contribué.

Les Réunionnais doivent retenir ce 4 novembre 2016, comme un jour important du calendrier. Il marque en effet la date à laquelle le monde a choisi de se diriger, ensemble, vers une nouvelle civilisation. Le PCR appelle les Réunionnais à se battre pour que notre pays retrouve la place qui était la sienne jusqu'en 2010 dans ce combat mondial.

**Fait au Port,
ce vendredi 4 novembre
2016**

Une grande avancée pour le monde

Principaux points de l'Accord de Paris

Moins d'un an après son adoption le 12 décembre 2016 lors de la Conférence COP21 de Paris sur le climat, l'Accord de Paris est entré en application ce 4 novembre, un mois après que le nombre des ratifications ait atteint le seuil suffisant : plus de 55 pays représentant plus de 55 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre.



température à long terme énoncé à l'article 2, les Parties cherchent à parvenir au plafonnement mondial des émissions de gaz à effet de serre dans les meilleurs délais, étant entendu que le plafonnement prendra davantage de temps pour les pays en développement parties, et à opérer des réductions rapidement par la suite conformément aux meilleures données scientifiques disponibles de façon à parvenir à un équilibre entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre au cours de la deuxième moitié du siècle, sur la base de l'équité, et dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté.

(...)

Le 4 novembre, l'Accord de Paris est entré en vigueur. Adopté le 12 décembre dernier lors de la COP21 organisée au Bourget, ce texte fixe un nouveau cadre bien plus contraignant pour la lutte contre le changement climatique. Ces principaux points sont résumés dans son article 2 dont voici le contenu :

Le présent Accord, en contribuant à la mise en œuvre de la Convention, notamment de son objectif, vise à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques, dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, notamment en :

a) Contenant l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, étant entendu que cela réduirait sensiblement les risques et les effets

des changements climatiques ;

b) Renforçant les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et en promouvant la résilience à ces changements et un développement à faible émission de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire ;

c) Rendant les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques.

Le présent Accord sera appliqué conformément à l'équité et au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, eu égard aux contextes nationaux différents.

L'article 4 de l'Accord de Paris précise ce que signifie le principe des responsabilités communes mais différenciées :

En vue d'atteindre l'objectif de

Les pays développés parties continuent de montrer la voie en assumant des objectifs de réduction des émissions en chiffres absolus à l'échelle de l'économie. Les pays en développement parties devraient continuer d'accroître leurs efforts d'atténuation, et sont encouragés à passer progressivement à des objectifs de réduction ou de limitation des émissions à l'échelle de l'économie eu égard aux contextes nationaux différents.

(...)

Les pays les moins avancés et les petits états insulaires en développement peuvent établir et communiquer des stratégies, plans et mesures de développement à faible émission de gaz à effet de serre correspondant à leur situation particulière.

Édito

Le ballet des ministres continue, les sujets de fonds seront-ils enfin abordés ?

La Réunion est une destination particulièrement fréquentée par les membres du gouvernement. En un mois, pas moins de trois ministres seront venus dans notre île. Ericka Bareigts, ministre des Outre-mer, a ouvert le bal du 26 au 31 octobre. Alors qu'elle a présenté à l'Assemblée nationale le projet de loi sur l'égalité réelle, ce sujet n'était pas central. De plus, interrogée par Yvan Dejean sur les moyens qu'elle compte mettre en œuvre pour réduire les inégalités entre Réunionnais, la ministre s'est bornée à répondre qu'elle était contre la suppression de la sur-rémunération. Par contre, les Réunionnais ont pu constater que le gouvernement a pris acte de la fin des contrats des premiers emplois d'avenir. Ce bilan négatif a été souligné lundi lors d'une conférence de presse par le PCR.

Lundi, c'est Annick Girardin qui sera dans notre île. Elle est la ministre de la Fonction publique. Ce secteur est également touché par la crise provoquée par les inégalités. Dans les collectivités territoriales, les agents titulaires ne représentent en effet que 20 % des effectifs, c'est l'inverse de la situation de la France. La baisse continue de la dotation globale de fonctionnement, subvention de l'État, enlève des moyens pour réduire cette inégalité.

De plus, les collectivités doivent faire face à l'arrivée en fin de contrat des emplois d'avenir. Elles ont en effet été les partenaires de l'État dans cette opération en embauchant ces jeunes. Au bout de trois ans de contrat, l'État met fin à sa subvention, les jeunes sont poussés vers le chômage. La ministre de la Fonction publique apportera-t-elle aux près de 1.500 jeunes concernés

cette année par la fin de leur contrat la même réponse que sa collègue à l'Outre-mer ?

Le 26 novembre, Laurence Rossignol, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes est annoncée à la clôture des Etats généraux des violences faites aux femmes. Elle sera donc la troisième ministre à venir à La Réunion en un mois.

Durant cette période, les problèmes auxquels les Réunionnais sont confrontés n'auront pas changé. Le chômage, la vie chère, l'illettrisme, le manque de logement et la pauvreté sont autant de phénomènes qui minent gravement la société réunionnaise. Ce mois de visites ministérielles apportera-t-il un commencement de réponse ? Si ce n'est pas le cas, alors à quoi servent ces déplacements ?

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Lettre ouverte aux parlementaires

« Les député-e-s renient leur vote de mars 2016 : à Mayotte, « l'égalité réelle » attendra ? »

Plusieurs organisations de défense des droits humains interpellent les parlementaires sur une mesure spécifique à Mayotte inscrite dans le projet de loi sur l'égalité réelle. Elle vise à réduire les droits des étrangers. Voici le contenu de ce courrier.

Madame, monsieur,

Une des rares avancées de la loi du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France a consisté à rétablir l'intervention du Juge des libertés et de la détention (JLD), après deux jours de rétention administrative. En 2011, la loi Besson avait retardé cette intervention jusqu'au cinquième jour de rétention, privant ainsi une grande part des personnes enfermées du contrôle de ce juge. Ce retour au délai de quarante-huit heures doit s'appliquer à toute la France ce 1er novembre 2016.

La rapidité de l'intervention de ce juge est primordiale pour les personnes enfermées : garant des libertés individuelles, il décide de l'opportunité de prolonger l'enfermement initialement décidé par le préfet et vérifie si les droits ont été respectés en amont, de l'interpellation à l'arrivée au centre de rétention.

En mars, les député-e-s amendaient donc le projet de loi du gouvernement pour imposer le retour au délai de deux jours, marquant ainsi leur opposition à un recul des droits hérité de la présidence de Nicolas Sarkozy et ouvertement justifié à l'époque par la volonté d'expulser davantage en contournant les juges.

Ce sont pourtant ces mêmes député-e-s qui, avec un avis favorable du gouvernement, viennent d'adopter un amendement en première lecture du projet loi relatif à l'égalité réelle outre-mer excluant Mayotte du bénéfice de ce dispositif : les personnes retenues ne seraient présentées au JLD qu'après cinq jours de rétention.

Les arguments avancés sont de ceux qui, classiquement, tiennent Mayotte à l'écart de l'égalité réelle avec les autres départements français.

D'abord, le Tribunal de grande instance ne disposerait pas des effectifs suffisants. Si ce constat est exact, il incombait à l'Etat d'y remédier avant le 1er novembre, date d'entrée en vigueur du dispositif ; à défaut, il convient de doter ce tribunal des moyens dont il manque, plutôt que de supprimer des droits à Mayotte.

Ensuite, la « pression migratoire » serait telle que la nécessité d'expulser justifierait de renoncer au droit à un contrôle judiciaire de la rétention garanti par notre Constitution. Pourtant, c'est bien à Mayotte que les expulsions sont les plus nombreuses et les plus rapides et que les droits sont le plus massivement susceptibles d'être violés sans un contrôle judiciaire effectif 1.

Nos organisations demandent aux parlementaires de ne pas abdiquer le principe d'égalité et de s'opposer à cette nouvelle tentative d'introduire un droit d'exception en outre-mer.

Recevez, madame, monsieur, nos salutations distinguées.

Migrants Outre-Mer (MOM) :

ADDE (Avocats pour la défense des droits des étrangers), AIDES, CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement), La Cimade, Collectif Haïti de France, Comede, GISTI (Groupe d'information et de soutien des immigrés), Elena, FASTI (Fédération des associations de solidarité avec tou-te-s les immigré-e-s), LDH (Ligue des droits de l'Homme), MDM (Médecins du monde), MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), OIP (Observatoire international des prisons).

Observatoire de l'enfermement des étrangers (OEE) :

ACAT (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture), ANAFE (Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers), ADDE (Avocats pour la défense des droits des étrangers), Comede, Droits d'urgence, FASTI (Fédération des associations de solidarité avec tou-te-s les immigré-e-s), GISTI (Groupe d'information et de soutien des immigrés), Genepi, La Cimade, LDH (Ligue des droits de l'Homme), MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), Observatoire citoyen du CRA de Palaiseau, Revue Pratiques, SM (Syndicat de la magistrature), SMG (Syndicat de la médecine générale), SAF (Syndicat des avocats de France).

In kozman pou la rout

« Kar zone la fine alé ! »

Isi la Rényon, si ou i vé pran lo kar, ou na intére bien vérifyé l'èr pars si ou i kroi nana lo kar shak instan, la ou i fé in l'érèr-la. Donk kan lo kar la fine alé, soi ou i atann lo proshin pars konm i di, la pasyans i guéri la gal. Soi ou i romète out voyiaz.. Mé la pa tousa, tout l'okazyon lé bon pou kréol plézanté é la poin lontan moin la antann lo kozman moin la mark an-o la. Mi pans sa i vé dir tanpi pou ou, kont dési si ou i vé, mé kan lé tro tar lé tro tar : lo tan pèrdi i ratrap zamé. Alé ! ni artrouv sipétadyé.

Le Forum de l'Amicale des Amis de l'Afrique

Pour une "Maison du Peuplement réunionnais"

Le samedi 29 octobre dernier au centre culturel MOCA de Montgaillard (Saint-Denis), l'Amicale des Amis de l'Afrique, présidée par Samuel Mouen, a organisé son "1er Forum Réunionnais du Peuplement", qui a rassemblé un peu plus de 300 Réunionnais sur le thème : "Le vivre ensemble, l'identité culturelle de La Réunion et l'interculturalité comme des défis". Dans leur compte-rendu, les organisateurs remercient les divers partenaires associatifs qui ont apporté leur soutien à ce projet, notamment la Fédération des Associations chinoises, l'Association Tamij Sangam, la Fédération des Ressortissants de Mayotte, les Associations des Femmes Mahoraises, les Amis des Comores à La Réunion... Nous publions ci-après de larges extraits de ce texte.



Le "1er Forum Réunionnais du Peuplement" a rassemblé un peu plus de 300 Réunionnais, parmi lesquels deux dirigeants du PCR, Maurice Gironcel et Ary Yée Chong Tchi Kan.

On ne soulignerait jamais avec suffisamment de force les enjeux du "vivre ensemble", de l'interculturalité d'une part, et d'autre part l'importance de l'intégration sociale, culturelle, économique, politique, de chaque composante du peuple réunionnais dans l'espace Océan Indien, pour lequel La Réunion pourrait jouer un rôle moteur par excellence pour gagner le pari de l'Égalité et du Développement.

Notre "vivre ensemble" va-t-il résister durablement, avec 400.000 Réunionnais en dessous du seuil de pauvreté ? Avec 180.000 Réunionnais au chômage ? 110.000 Réunionnais qui ne savent ni lire, ni écrire ? Avec des inégalités et des injustices de plus en plus criantes ? Pour L'Amicale des Amis de l'Afrique, dé-

fendre l'identité culturelle de La Réunion est un puissant moyen de promotion de l'Homme Réunionnais et de l'interculturalité.

Cette première rencontre avait pour but de rappeler nos racines, nos origines indiennes, chinoises, africaines, malgaches, européennes... et de défendre l'identité culturelle de La Réunion, rendre hommage à nos ancêtres, témoigner, critiquer, informer, sensibiliser, interpeller, proposer ! Dire non à l'uniformité culturelle, oui au partage du vivre ensemble.

C'est pourquoi, avec les diasporas indiennes, africaines, chinoises, malgaches, européennes, l'Amicale propose de poser le débat par le biais de divers colloques universitaires, mais aussi par le travail des militants associatifs, pour valoriser

l'identité culturelle, mettre l'intelligence collective au service du "vivre ensemble", avec la contribution de chaque part du peuplement de La Réunion.

Le président de La Fédération des Associations Chinoises, Daniel Thiaw Wing Kaï, a beaucoup insisté «pour être de véritables Réunionnais du Monde» ! Le Dr. Selvam Chanemougame estime que «la composante essentielle du vivre ensemble c'est d'aimer son prochain et de le respecter». Pour le président de l'association Tamij Sangam, «aimer l'autre évite le mépris».

Maurice Gironcel a évoqué le 10 mai avec la loi reconnaissant l'esclavage comme crime contre l'humanité. Il exhorte Les Réunionnais à lever la tête, pour plus d'égalité, prendre nos responsabilités à La Réunion pour un meilleur avenir. Yoland Velleyen nous a invités à réfléchir sur l'action que mène Litifa Ibn Ziaten, une mère exemplaire dont le fils, militaire français, est tombé sous les coups des djihadistes en France...

L'après-midi a été animé avec des moments particulièrement forts de convivialité, avec des animations qui reflétaient la diversité culturelle, les coutumes, les traditions, de chaque part de notre peuple.

Un peuple est né ici, «nou lé pa plis, nou lé pa moïn, respect' anou!». Nous voulons être les bâtisseurs de la Maison du Peuplement réunionnais, la Maison des arts, des cultures et des traditions de chaque composante de La Réunion.

Oté

Sak la spass somenn pasé dann l'il Rodrigues

Problèm dolo dann l'il Maurice

La-ba dann l'i Maurice, nana in rotoni d'lo i apèl La Nicolière. Sa i ansèrv pou amenn dolo dann nor lo péi. L'ané pasé, mèm épok, li té ranpli pou 63 %, sète ané li lé ranpli pou moins 50 %. Dann la komine Grand-Baie, dolo la bou i koul dann kanal si tèlman ké lo 2 novanm. La konpagni d'lo CWA (Central Water Authority) l'ariv aranz lé shoz-la shanj bann filtre épi lé shoz la rant dann l'ord... CWa la pran la désizyon goumant lo kapasité éstokaz dolo parla 66000 m3 si tèlman ké lo nouvo kapasité va trap 100000m3... Kan lo l'agrandisman sar fine fé va soulaz in pé Baie-di-tonbo, Grand-baie, Perebeyre, terre rouj, lo hochet. In l'agrandisman konm sa lé présé pou fé pars la popilasyon dann lo bann l'androi-la i goumant plizanpli vitman.

Lo réform z'éléksyon dann Rodrigues : in gran dézord dann lo péi.

Nou la fine anparl nout bann léktèr dsi réform z'éléksyon lo l'asanblé réjyonal. Lo sistèm lé kritiké pars li donn in mazoritè frazil. Pli pir li ankouraz bann z'élù sort dann in parti épi alé dann in n'ot... Koléktif 7 oktob, i konpran pa pou kosa nana diskisyon ankòr alé oir bann l'amanman la fine prézanté dovan lo promyé minis... Désèrtin group la lans in kanpagn dopi lo 28 oktob pou di « Say no » pou di non pou lo réform. Zot i akiz Maurice pou son fason « néokolonyal » pou fé lo réform. In pé mouvman i pans mèm pou boykot lo zéléksyon. Lo Fron bann patriyot (FPR) la desid pa prézant son bann kandida épi fé in kanpagn aktif pou lo boykotaz. Lopozisyon i akiz lo parti lé o pouvoir (OPR) pa konète sak li vé alé oir lo nouvo sistèm éléktoral, sanm pou zot, lé fé pou avantaz parti-la ! Dizon lo pèl-mélaz la pankor trouv son bout.

In l'antropriz pou fabrik bann tourt dann Rodrigues.

Marylou Augustin, sa in moun lé koni dann Rodrigues. El i fé la politik mé èl i déklar galman èl lé antropronèz. Pars èl nana in lizine pou fé bann tourt tradisyonèl Rodrigues. Na poin lontan èl la fé son lizine mé i fo kroir sa i marsh bien vi k'èl i travye in bonpé po léspòtasyon. L'express Maurice la koz sanm èl pou son zournal é lé vré èl la poin son lang dann son posh. Mé nou va anparl de sa somenn proshène.

Justin